

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/09/144

Objet : 144 - Prestation de maîtrise d'œuvre pour le curage de l'Ecluse et la remise en eau à Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis présenté par la société EAU'RIGINE pour une prestation de maitrise d'œuvre pour le curage de l'Ecluse et la remise en eau à Vire Normandie,

Décide

De signer le marché de prestation de maîtrise d'œuvre pour le curage de l'Ecluse et la remise en eau à Vire Normandie, avec la société EAU'RIGINE, domiciliée à l'Oasis de Pen An Hoat 22110 KERGRIST MOELOU.

Le contrat prend effet à compter de sa signature.

Le montant du contrat s'élève à 5 930 € HT, soit 7 116 € TTC.

Fait à Vire Normandie, le 25 septembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240925-DM202409144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 26/09/2024

Décision du Maire n°2024/09/144 du 25 septembre 2024



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.